

SOMMAIRE

RECOMMANDATIONS DES COMITÉS CONSULTATIFS RÉGIONAUX SUR L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE – 2024

En vertu de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (LSGEE), le ou la ministre de la Famille doit évaluer les besoins de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) dans les différents territoires et identifier les priorités de développement de ces services. Dans ce cadre, en complément des informations dont il ou elle dispose grâce notamment au modèle d'estimation de l'offre et de la demande en SGEE, il ou elle consulte le comité consultatif régional (CCR) du territoire concerné, lequel peut lui recommander de prendre en compte certains éléments particuliers, propres à ce territoire. Conformément à la LSGEE, le sommaire présente les recommandations des 21 comités consultatifs régionaux à la suite des consultations qui se sont tenues à l'hiver 2024.

Région	Nom du CCR	Recommandations
1	Bas-Saint-Laurent	Prendre en compte les projets immobiliers en cours ou à venir, ainsi que l'implantation de nouvelles industries et l'arrivée de nouveaux immigrants sur le territoire. Anticiper l'arrivée de nouveaux immigrants afin de planifier convenablement les besoins en matière de SGEE. Rimouski reçoit des cohortes d'infirmières immigrantes. Des entreprises de Kamouraska se tournent vers l'immigration afin de pourvoir les postes vacants.
2	Saguenay–Lac-Saint-Jean	Offrir davantage de places poupons. Viser l'équilibre des territoires selon le modèle d'estimation de l'offre et de la demande en SGEE. Ouvrir un appel de projets de places rapides en continu pour des projets de huit places et moins afin d'optimiser les installations déjà en places.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Être en cohérence avec la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (pour ne pas freiner le développement de la région). Prendre en compte les besoins identifiés plus précisément dans les territoires de bureaux coordonnateurs (TBC) suivants : • 201-MRC Lac-Saint-Jean-Est : ○ Créer des places dans les municipalités qui ne sont couvertes par aucun service de garde en raison de l'éloignement géographique, ou dans les municipalités dont le taux de couverture est inférieur à 100 %. • 202-MRC Le Domaine-du-Roy : ○ Procéder à l'ajout d'un ou deux projets structurants totalisant au minimum 40 à 60 places afin d'atteindre l'équilibre et tenir compte notamment de l'augmentation constante des populations autochtones et immigrantes. • 204-MRC Maria-Chapdelaine : ○ Procéder à un ADP ciblé visant l'ouverture d'une installation de 60 à 80 places pour répondre aux besoins des parents, actuels et futurs. • 205-V. Saguenay - CSSS Cléophas-Claveau (La Baie) : ○ Procéder à l'ajout d'un projet de 60 places pour répondre aux besoins des parents, actuels et futurs. • 208- V. Saguenay - CSSS Jonquière (Carrefour santé Jonquière) et CSSS Chicoutimi : ○ Lancer un appel de projets (ADP) d'au minimum 60 à 80 places en milieu urbain pour tenir compte de la forte augmentation de l'immigration dans la plus grande ville de la région, soit Saguenay. ○ Lancer également un ADP pour répondre aux besoins des milieux ruraux, pour tenir compte de la croissance démographique et des fermetures des milieux familiaux qui ont augmenté depuis la pandémie.

Région	Nom du CCR	Recommandations
3	Capitale-Nationale excepté la ville de Québec	Favoriser la création de places subventionnées en tenant compte de l'inflation et de l'impact notable du développement résidentiel et industriel, ainsi que de l'arrivée importante de jeunes familles immigrantes dans chacun des territoires. Lancer des ADP sur les territoires en déficit sans cibler de catégories spécifiques. Financer les projets pilotes de personnes responsables d'un service de garde éducatif (RSGE) en communauté et en entreprise afin de favoriser leur développement et leur pérennité.
3	Capitale-Nationale	Offrir plus de places subventionnées en dehors des appels de projets, suivant les opportunités possibles en temps réel sur les territoires en déficit, sans cibler de catégories spécifiques. Encourager la pérennité des services de garde en milieu familial.
4	Mauricie	<i>Les recommandations 2024 s'inscrivent en continu avec les orientations partagées lors de la première édition du CCR-04 en 2023.</i> Prendre en compte, en complément des besoins actuels et futurs reflétés par le modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places (MEOD), l'importance de l'arrivée de la 3^e zone d'innovation de la Vallée de la transition énergétique à Shawinigan (électrification des transports), à Trois-Rivières (décarbonisation industrielle) et à Bécancour (filière batterie) et s'arrimer en amont aux planifications intégrées portées par les acteurs supralocaux et régionaux de même que par les instances municipales et gouvernementales. Prendre en compte la capacité d'accueil et la croissance démographique, notamment pour les deux pôles urbains de Trois-Rivières et Shawinigan ainsi que pour la MRC de Mékinac, en considération du développement régional, de l'arrivée de milliers de nouvelles familles et surtout

Région	Nom du CCR	Recommandations
		des nouveaux arrivants. En ce sens, l'ouverture d'ADP dans des TBC en pôles urbains (TBC 4-01, 4-02 et 4-03) serait à considérer, compte tenu des délais d'implantation de SGEE en installation. Mieux tenir compte des réalités respectives des milieux (urbain, rural, éloigné et autochtone) en adoptant une approche davantage souple et novatrice, en accélérant les processus de réalisation de projets pour que ceux-ci puissent bénéficier aux familles dans les meilleurs délais, compte tenu des délais importants et d'une approche à solution unique dans la réalisation de nombreux projets de SGEE en installation. S'assurer que les besoins de la communauté allochtone, en l'occurrence la municipalité de La Tuque, sont considérés également, étant donné que la majeure partie des places en SGEE en cours de développement à La Tuque (TBC 4-04) sont en communauté autochtone. Procéder dans les TBC 4-04 à 4-07 à un ADP, ou porter un soutien particulier au réseau des BC, dans le but de développer les milieux familiaux, notamment dans les milieux n'ayant pas la densité de population nécessaire pour implanter des SGEE en installation, et compte tenu des multiples emplacements quasi désertiques en SGEE, notamment dans les petites municipalités telles : La Tuque, Parent et Lac-à-la-Tortue (TBC 4-04), Sainte-Anne-de-la-Pérade, Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Luc-de-Vincennes (TBC 4-05), Hérouxville (TBC 4-06) et Lac-Édouard et Charette (TBC 4-07) .
5	Estrie	Mettre à la disposition des CCR les outils et les ressources afin d'adapter le processus de consultation pour favoriser une analyse stratégique et mobilisatrice de chaque territoire de MRC, compte tenu du mandat qui leur est attribué et du rôle-conseil des CCR auprès de la ministre. Cibler l'ouverture des TBC 5-02, 5-07, 5-08 et 5-11 lors des prochains ADP en continu afin que ces territoires aient la possibilité d'atteindre l'équilibre, compte tenu des données fournies par le MEOD.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Maintenir ouvert en continu l'ADP places immédiates, afin de répondre rapidement aux besoins de garde des familles de l'Estrie.
6	Montréal-Est	Poursuivre la création de places subventionnées en centres de la petite enfance (CPE) dans les territoires de Montréal présentant un indice de vulnérabilité socioéconomique plus élevé et une proportion de services de garde subventionnés plus faible. Créer des places poupons. Intégrer des CPE dans les divers développements de projets domiciliaires ou communautaires pour répondre aux besoins liés à l'accroissement démographique.
6	Montréal-Ouest	Poursuivre la création de places subventionnées en CPE dans les territoires de Montréal présentant un indice de vulnérabilité plus élevé et une proportion de SGEE subventionnés plus faible. Offrir des places pour les parents ayant des horaires atypiques, particulièrement dans les quartiers défavorisés. Créer des places poupons.
7	Outaouais	Prioriser la création de nouvelles places en CPE. Prioriser les enfants présentant des besoins particuliers et des vulnérabilités pour l'attribution de places en SGEE, notamment en poursuivant les démarches visant à offrir des places protocoles, en travaillant de concert avec le réseau de la santé et des services sociaux.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Établir des partenariats avec les municipalités afin d'identifier des terrains et d'y accéder à moindre coût, permettant de stimuler l'ouverture de SGEE. Poursuivre les initiatives visant la création de milieux offrant des places en RSGE en communauté et en entreprise afin de mieux répondre à la réalité et aux besoins des familles du territoire.
8	Abitibi-Témiscamingue	Offrir aux promoteurs un accompagnement plus soutenu en amont des ADP et tout au long de la réalisation des projets. Alléger les exigences pour le dépôt de projets, adapter les ADP selon les particularités des régions comme l'Abitibi-Témiscamingue. Sonder les CPE de la région pour évaluer les besoins particuliers de ce territoire. Alléger les façons de faire des RSGE en milieu familial tout en maintenant la qualité des services rendus. Pérenniser le projet pilote de RSGE en communauté en l'intégrant dans la réglementation. Envisager une atteinte de plus de 100 % des besoins estimés pour tenir compte des variations potentielles de la demande, des projets abandonnés en cours de réalisation, de la volatilité des places offertes en milieu familial, etc.
9	Côte-Nord	Mettre sur pied un projet pilote pour que le regroupement des CPE de la Côte-Nord agisse comme promoteur de projets pour ensuite transférer cette installation à un CPE existant. Augmenter le nombre de places réservées à la clientèle vivant dans un contexte de vulnérabilité.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Poursuivre et pérenniser le projet pilote de RSGEE en communauté et/ou entreprise.
10	Nord-du-Québec	Prolonger la démarche de consultation sur une période de 6 à 9 mois minimum (à l'exclusion des mois de juillet et août), pour permettre l'implication de plusieurs partenaires, et tenir compte de la réalité de la région liée à l'étendue du territoire et à la pénurie de main-d'œuvre; associer les SGEE dans la démarche. Créer les conditions pour que le CCR travaille conjointement avec la Conférence administrative régionale Nord-du-Québec afin de mettre en place un mécanisme de concertation pour soutenir la création de places. Réaliser un sondage sur la capacité des promoteurs à développer des projets afin de connaître leurs barrières d'accès.

Région	Nom du CCR	Recommandations
11	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Prendre en compte les besoins de nouvelles places recensés pour répondre aux besoins des familles dans les différents territoires : • MRC Avignon : 163 places; • MRC Bonaventure : plus de 50 places; • MRC Rocher-Percé, 258 places; • MRC Haute-Gaspésie, plus de 10 places; • MRC Côte-de-Gaspé, plus de 50 places; • MRC Îles-de-la-Madeleine : 300 places. Encourager les projets pilotes en communauté et en entreprise afin que ceux-ci se déploient dans une perspective à long terme plutôt qu'à court terme, grâce aux différents partenaires (municipalités, organismes communautaires, entreprises, établissements scolaires, établissements de santé); soutenir financièrement ces projets.
12	Chaudière-Appalaches	Prioriser la création de places subventionnées en considérant l'impact notable du développement résidentiel et industriel ainsi que l'arrivée de jeunes familles immigrantes dans chacun des territoires. Soutenir la création de différents modèles de services de garde, tant les CPE que les RSGE en communauté et en entreprise, et favoriser l'émergence de projets qui sont adaptés aux réalités des différents milieux. Développer des projets de plus petite envergure pour combler les besoins des petites municipalités. Faire preuve d'agilité et d'adaptabilité dans l'application des normes organisationnelles par rapport aux besoins de la région.

Région	Nom du CCR	Recommandations
13	Laval	Poursuivre la création de places subventionnées en CPE dans les territoires de Laval présentant un indice de vulnérabilité plus élevé et une proportion de SGEE subventionnés plus faible, en portant une attention particulière au TBC 13-03. S'assurer du développement de services de garde accessibles en transport en commun aux clientèles vivant dans les territoires situés à l'est et à l'ouest de l'île. Poursuivre le développement de services de garde de qualité en prévision de l'afflux massif de nouveaux arrivants prévu au cours des prochaines années. Accorder une priorité à la création de places offertes aux enfants ayant des besoins particuliers, aux places protocoles et aux enfants ayant reçu une ordonnance du tribunal de la jeunesse. Étant donné la rareté et le prix des terrains disponibles à Laval, profiter du développement de projets domiciliaires ou communautaires pour encourager la création de places.
14	Lanaudière	Créer de nouvelles places en CPE dans les secteurs défavorisés de la région en portant une attention particulière aux MRC de Montcalm, d'Autray et de la Matawinie. Créer de nouvelles places subventionnées dans le sud de Lanaudière afin de répondre aux besoins croissants, notamment en accordant une augmentation de places aux agréments des BC.
15	Laurentides	Favoriser la création de RSGE en communauté et en entreprise dans le cadre de projets de développements de logements sociaux. Poursuivre les initiatives visant la création de milieux de garde offrant des horaires atypiques afin de mieux répondre à la réalité et aux besoins des familles du territoire.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Prioriser la création de places pour les poupons, notamment dans le TBC 15-03, 15-09 et 15-10.
16	Montérégie-Est	Créer des places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance couvrant l'entièreté du territoire, y compris les sous-territoires, en réévaluant particulièrement les besoins des territoires et sous-territoires suivants, et ce, en prenant en considération les facteurs énumérés ci-dessous : • 16-01 MRC d'Acton : ○ Acton Vale : nombre de nouvelles familles, développements domiciliaires et augmentation de l'immigration (nouveau phénomène). • 16-02 MRC Les Maskoutains (A - ville de Saint-Hyacinthe) : ○ Besoin d'augmenter le nombre de places protocoles - secteur où il y a le plus d'attente en Montérégie, entre 30 et 40 enfants sur la liste; ○ Augmentation de l'immigration, Saint-Hyacinthe étant un pôle d'accueil pour les nouvelles familles immigrantes. • 16-15 MRC Rouville : ○ Nombre de nouvelles familles, développements domiciliaires et augmentation de l'immigration; ○ L'Ange-Gardien, Sainte-Angèle-de-Monnoir et Saint-Paul-d'Abbotsford : développements domiciliaires à venir à la suite de l'obtention du dézonage agricole. • 16-16 MRC Pierre de Saurel : ○ Nombre de nouvelles familles, développements domiciliaires et augmentation de l'immigration; ○ Territoire présentant une importante augmentation des naissances depuis 2020; ○ Sorel-Tracy : nombreuses nouvelles familles étant donné le prix encore abordable des propriétés et des logements;

Région	Nom du CCR	Recommandations
		○ Besoin d'augmenter le nombre de places protocoles - secteur où la liste d'attente est importante. ● 16-17 MRC Vallée-du-Richelieu (A - Chambly, Carignan et Saint-Basile-le-Grand) : ○ Arrivée de l'usine Northvolt; ○ Besoins à venir de places pour la clientèle des enfants de moins de 18 mois; ○ Carignan : développements domiciliaires en cours; ○ Chambly : forte densité de population. ● 16-18 MRC Vallée-du-Richelieu (B - sauf Chambly, Carignan et Saint-Basile-le-Grand) : ○ Territoire présentant une augmentation des naissances constante depuis plus de trois ans; ○ Arrivée de l'usine Northvolt; ○ Besoins à venir de places pour des enfants de moins de 18 mois; ○ Beloeil : projet domiciliaire de 4 000 unités en cours; ○ Nombre de nouvelles familles, développements domiciliaires et augmentation de l'immigration. ● 16-19 MRC Marguerite d'Youville (A - Sainte-Julie et Saint-Amable) : ○ Saint-Amable : nombre de nouvelles familles, développements domiciliaires et augmentation de l'immigration; ○ Besoin d'augmenter le nombre de places protocoles - secteur où la liste d'attente augmente. ● 16-20 MRC Marguerite d'Youville (B - Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée et Contrecoeur) : ○ Nombre de nouvelles familles, développements domiciliaires et augmentation de l'immigration; ○ Construction d'une troisième école à Contrecoeur et prise en compte des maternelles 4 ans qui ne sont pas encore ouvertes; Varennes : fort potentiel de développement et de densification.

Région	Nom du CCR	Recommandations
16	Agglomération de Longueuil	Tenir compte des nouveaux arrivants et des projets domiciliaires en cours de développement comme l'implantation sur le territoire du mégaprojet domiciliaire aux abords des Promenades Saint-Bruno prévoyant la construction de 3 800 unités d'habitation. Concentrer l'ajout de places dans les secteurs de milieux défavorisés, tels que les TBC 16-21-Longueuil-Ouest et 16-23-Arrondissement Saint-Hubert où plusieurs familles immigrantes et demandeurs d'asile se sont établis, en considérant également leur mobilité réduite au regard du transport.
16	Vallée-du-Haut-Saint-Laurent	Tenir compte des projets domiciliaires et industriels en cours de développement et de la clientèle immigrante nouvellement arrivée, advenant que le gouvernement du Canada maintienne son objectif de 485 000 résidents permanents pour 2024; envisager, pour les secteurs plus ruraux, la possibilité de créer des places par le biais des RSGE en communauté et/ou en entreprise afin de faciliter la mobilité des jeunes familles : • 16-07 MRC Roussillon (A) villes de Châteauguay, Léry, Mercier et Saint-Isidore : 15 nouveaux logements par année potentiellement attendus pour les cinq prochaines années dans la municipalité de Saint-Isidore qui souhaiterait rendre disponible aux familles un CPE de 65 places. La municipalité serait en mesure de trouver un emplacement. • 16-08 MRC Roussillon (B) : plusieurs projets proposant des unités d'habitation en cours : ○ Saint-Constant : projection de 3 161 unités; ○ Saint-Philippe : projection de 1 050 unités en plus de l'implantation d'un entrepôt de distribution qui créera environ 500 emplois. • Sainte-Catherine : projets en cours du Pôle Léo pour 250-270 unités, un projet intégré comportant environ 370 unités d'habitation, ainsi que deux autres projets pour 44 logements. Revitalisation en cours de vieux secteurs afin de répondre aux normes de densification imposées aux villes.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		16-10 MRC Vaudreuil-Soulanges (A) secteur Vaudreuil : construction d'un nouvel hôpital avec la création d'environ 4000 nouveaux emplois en 2026. 16-11 MRC Vaudreuil-Soulanges (B) secteur Soulanges : construction d'un nouvel hôpital avec la création d'environ 4000 nouveaux emplois en 2026. 16-12 MRC Beauharnois-Salaberry : construction d'immeubles à logement à prix réduit à Beauharnois; présence d'entreprises d'envergure : Google, Ikea. Créer davantage de places pour les enfants vivant en milieux défavorisés afin de contribuer favorablement à une entrée réussie à la maternelle. Créer davantage de places pour les enfants de moins de 18 mois en tenant compte du fait que les places pour les enfants de 3 et 4 ans sont moins en demande, entre autres en raison de l'offre de service des centres de services scolaires pour les maternelles 4 ans.
17	Centre-du-Québec	Tenir compte davantage des réalités propres à chaque milieu, de concert avec les acteurs locaux, régionaux et gouvernementaux, pour le développement du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance afin de limiter les iniquités possibles dans l'accès aux places. Augmenter l'offre de places destinées à des poupons pour l'ensemble du territoire du Centre-du-Québec. Bonifier l'offre de places des MRC qui connaissent actuellement un développement important, notamment les TBC 17-01 (MRC Drummond) et 17-04 (MRC Arthabaska), afin que ces dernières puissent, entre autres, répondre aux besoins générés par l'afflux important de nouveaux arrivants.

Région	Nom du CCR	Recommandations
		Augmenter l'offre de places en services de garde afin de répondre aux besoins générés par le développement de la filière batterie et la venue de plusieurs entreprises dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, devant créer à terme de 2 500 à 3 000 emplois directs d'ici 2027-2028 dans le TBC 17-02 (MRC Bécancour) et bon nombre d'emplois indirects à l'échelle du Centre-du-Québec (données en matière de création d'emplois présentées par Investissement Québec le 30 octobre 2023 à l'occasion d'une rencontre du Comité filière batterie de la Conférence administrative régionale (CAR) du Centre-du-Québec).

Acronymes :

ADP : Appel de projets

BC : Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial

CPE : Centre de la petite enfance

MEOD : Modèle d'estimation de l'offre et de la demande en SGEE

RSGE : Responsable d'un service de garde éducatif en milieu familial

SGEE : Service de garde éducatif à l'enfance

TBC : Territoire de bureau coordonnateur